

# SCHÉMA DE SATURATION VISUELLE - VILLE DE NEUVILLE-BOURJONVAL

Réalisation : agence Couásnon

## LÉGENDE

Fond cartographique IGN  
Secteur hors «zone de visibilité» d'éoliennes sur le territoire

### Angles de vues

- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

### Parcs éoliens

- Projet d'extension du parc éolien du Douiche
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction

### Prégnance

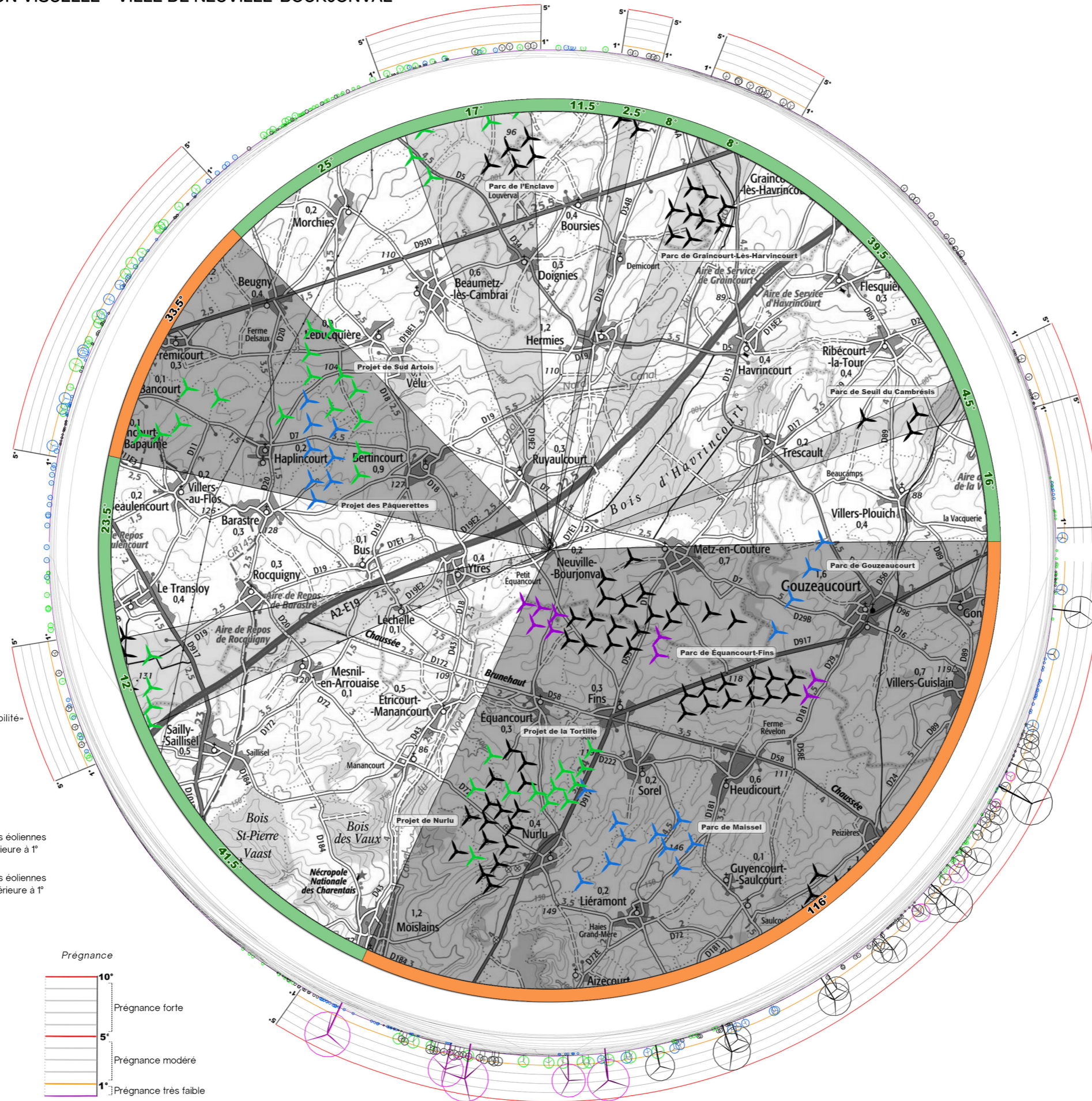
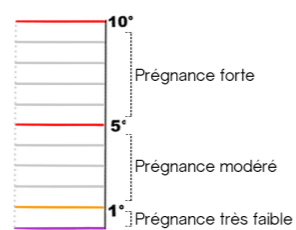
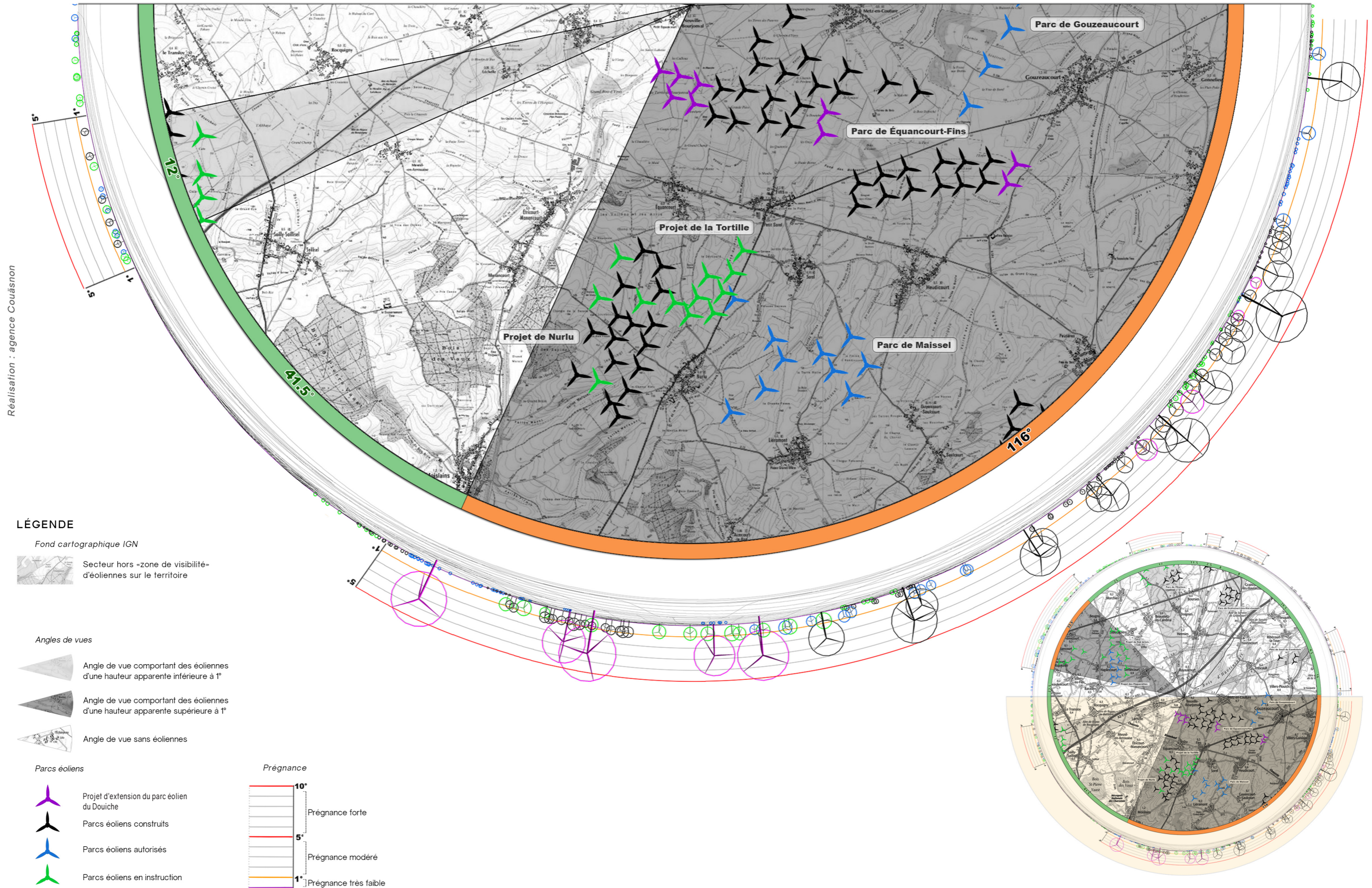




SCHÉMA DE SATURATION VISUELLE - NEUVILLE-BOURJONVAL ( SUD )



## 2.4. BOURG D'ÉQUANCOURT

Le bourg d'Équancourt se situe au sud de l'A2, entre Étricourt-Manancourt et Fins.

A l'état initial, on peut observer que 4 critères sur 5 dépassent les seuils d'alertes. Le contexte éolien du territoire est en effet très dense. Seul l'angle de respiration maximum est qualifié de non atteint en raison de la présence d'un angle de respiration de 115° au nord-ouest d'Equancourt.

A l'état projeté, l'ensemble des critères d'analyse de la saturation visuelle sont atteints. Le projet d'extension du parc éolien du Douiche engendre une modification mesurée de la saturation visuelle. La faible évolution des indices de saturation est liée à la densité du contexte éolien préexistant, notamment au nord-est et au sud d'Equancourt, par les parcs de Inter-deux-bos, du Douiche et de Nurlu. On constate qu'au nord du bourg, le projet d'extension du parc éolien du Douiche diminue l'angle de respiration maximal de 115° à 81,5°, franchissant ainsi le seuil d'alerte.

L'indice de densité sur les horizons occupés évolue peu et marque une légère densification sur l'angle déjà occupé par les parcs éoliens Inter-deux-bos et du Douiche.

## Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg d'Équancourt

### Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon

*Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens*

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °

	État initial (en °)	Seuil d'alerte	État projeté (en °)	Évolution (en %)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	172,5	Atteint	206	9%	Atteint

### Critère 2 : Prégnance visuelle du motif éolien

*Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°*

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120° dans l'aire de 10 km

	État initial	Seuil d'alerte	État projeté	Évolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	165,5	Atteint	199	9%	Atteint

### Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration

*Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"*

Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

	État initial (en °)	Seuil d'alerte	État projeté (en °)	Évolution (en %)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	115	Non atteint	81,5	-9%	Atteint

### Critère 4 : Répartition des espaces de respiration

*Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)*

Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

	État initial	Seuil d'alerte	État projeté	Évolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	1	Atteint	1	0	Atteint

### Critère 5 : Indice de densité sur les horizons occupés

*Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angles d'horizon occupé*

Seuil d'alerte : supérieur à 0,5 dans l'aire de 10 km

	État initial	Seuil d'alerte	État projeté	Évolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	0,67	Atteint	0,61	-13%	Atteint

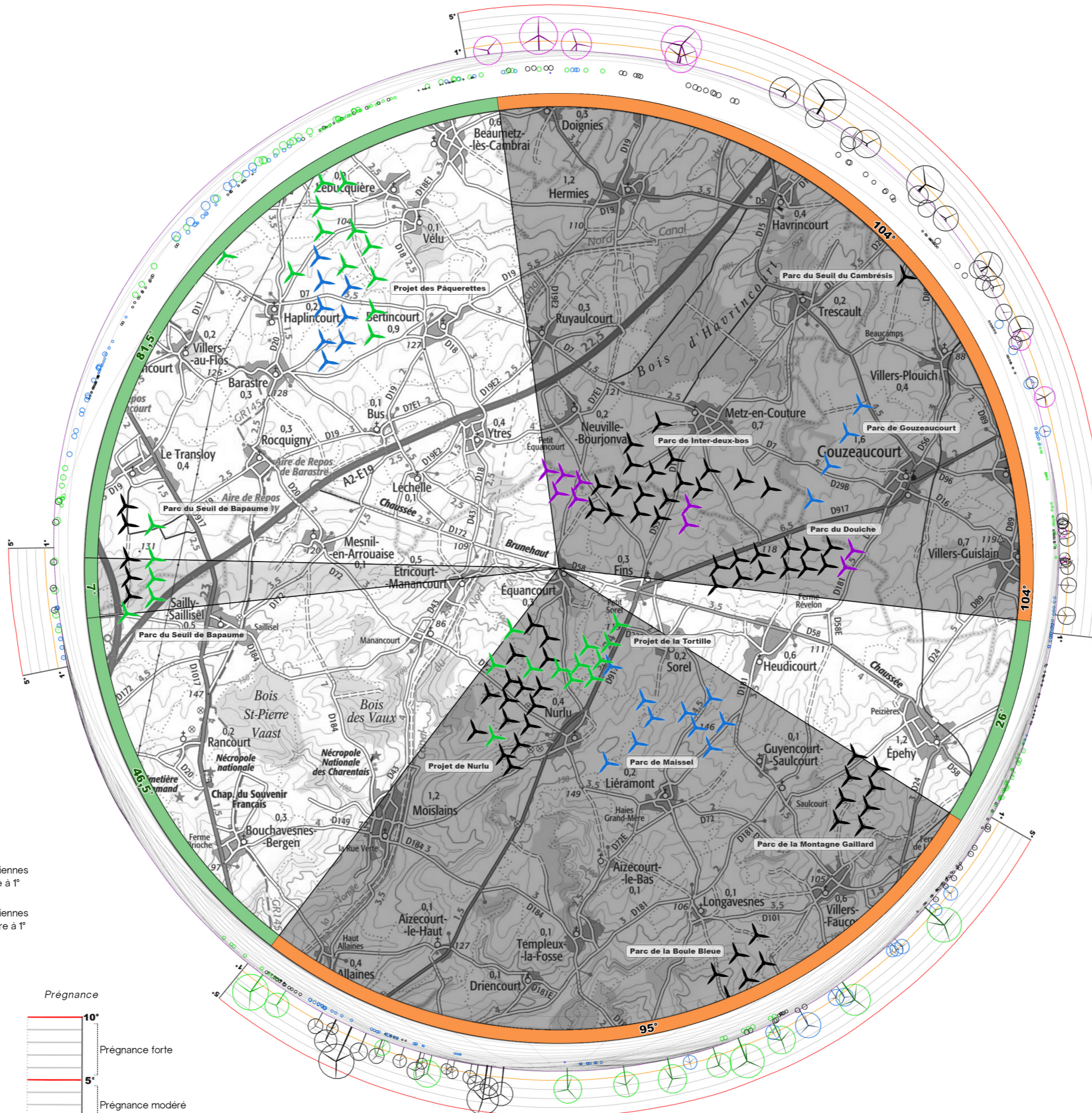
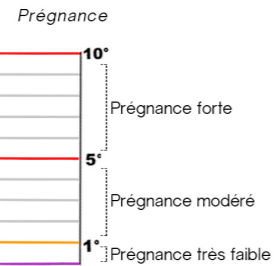
# SCHÉMA DE SATURATION VISUELLE - VILLE D'ÉQUANCOURT

Réalisation : agence Couasnon

## LÉGENDE

- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
  - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
  - Angle de vue sans éoliennes

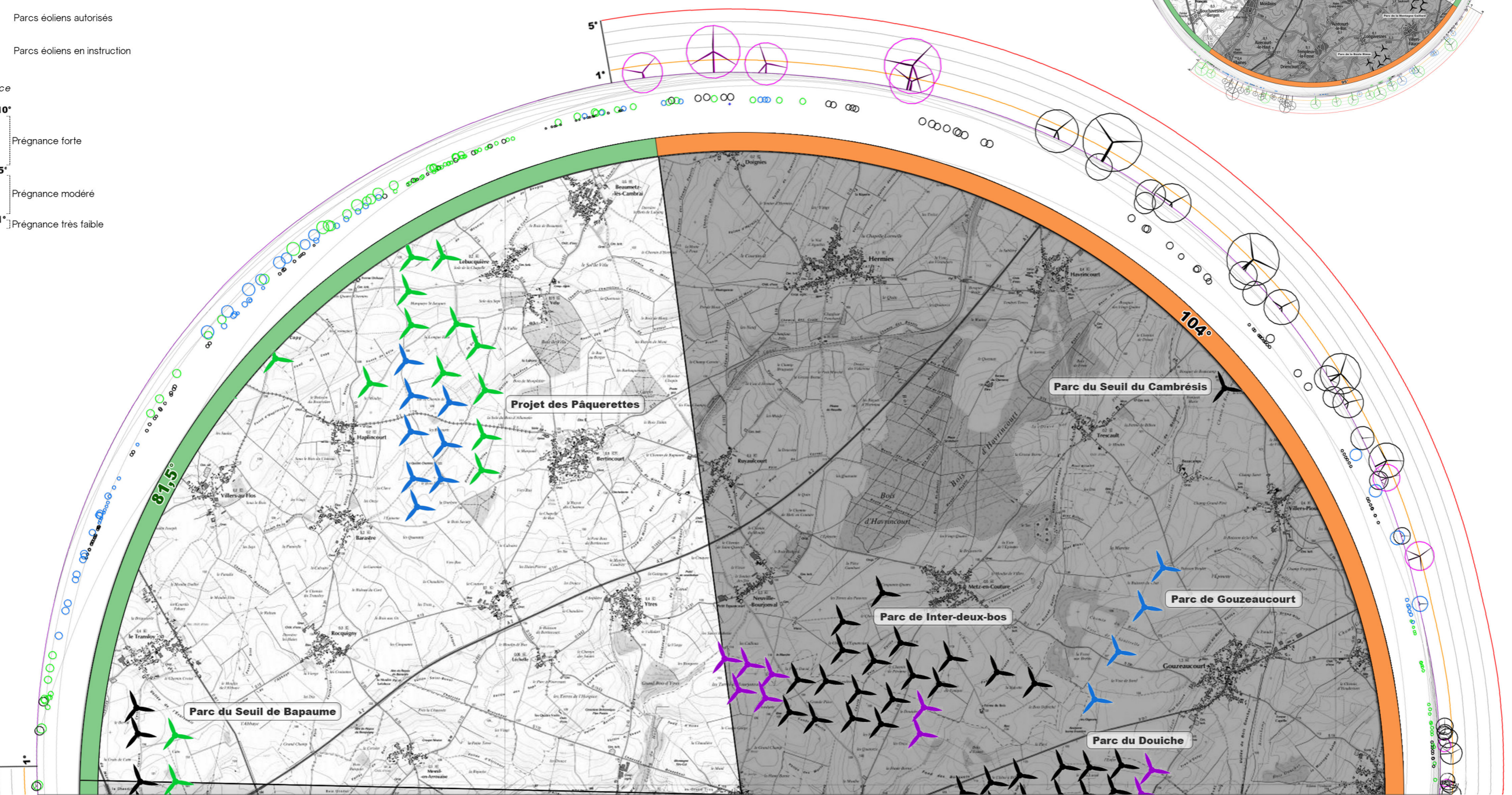
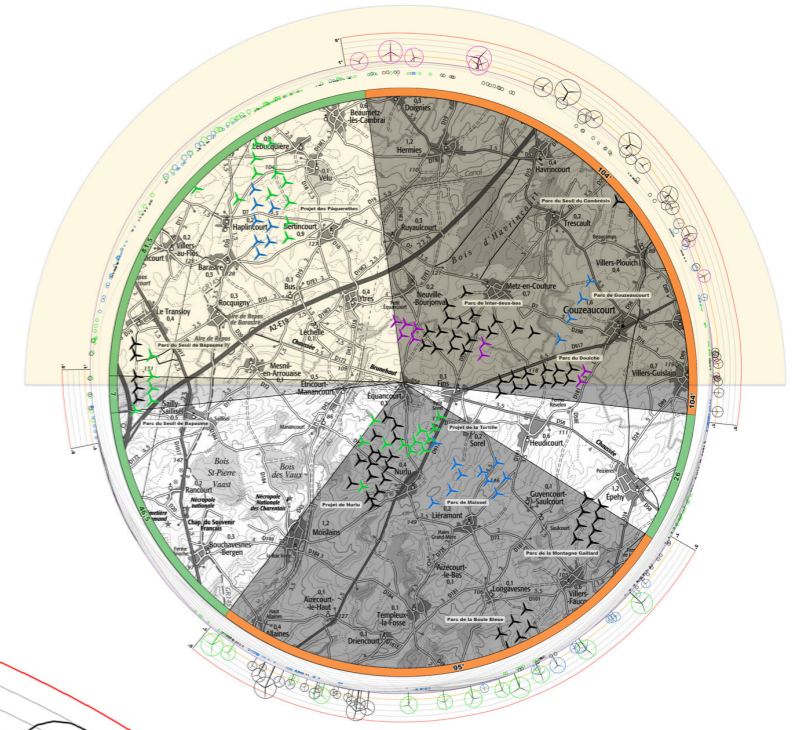
- Parcs éoliens**
- Projet d'extension du parc éolien du Douiche
  - Parcs éoliens construits
  - Parcs éoliens autorisés
  - Parcs éoliens en instruction



# SCHÉMA DE SATURATION VISUELLE - ÉQUANCOURT ( NORD )

## LÉGENDE

- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
  - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
  - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens**
- Projet d'extension du parc éolien du Douiche
  - Parcs éoliens construits
  - Parcs éoliens autorisés
  - Parcs éoliens en instruction
- Prégnance**
- 10° Prégnance forte
  - 5° Prégnance modéré
  - 1° Prégnance très faible



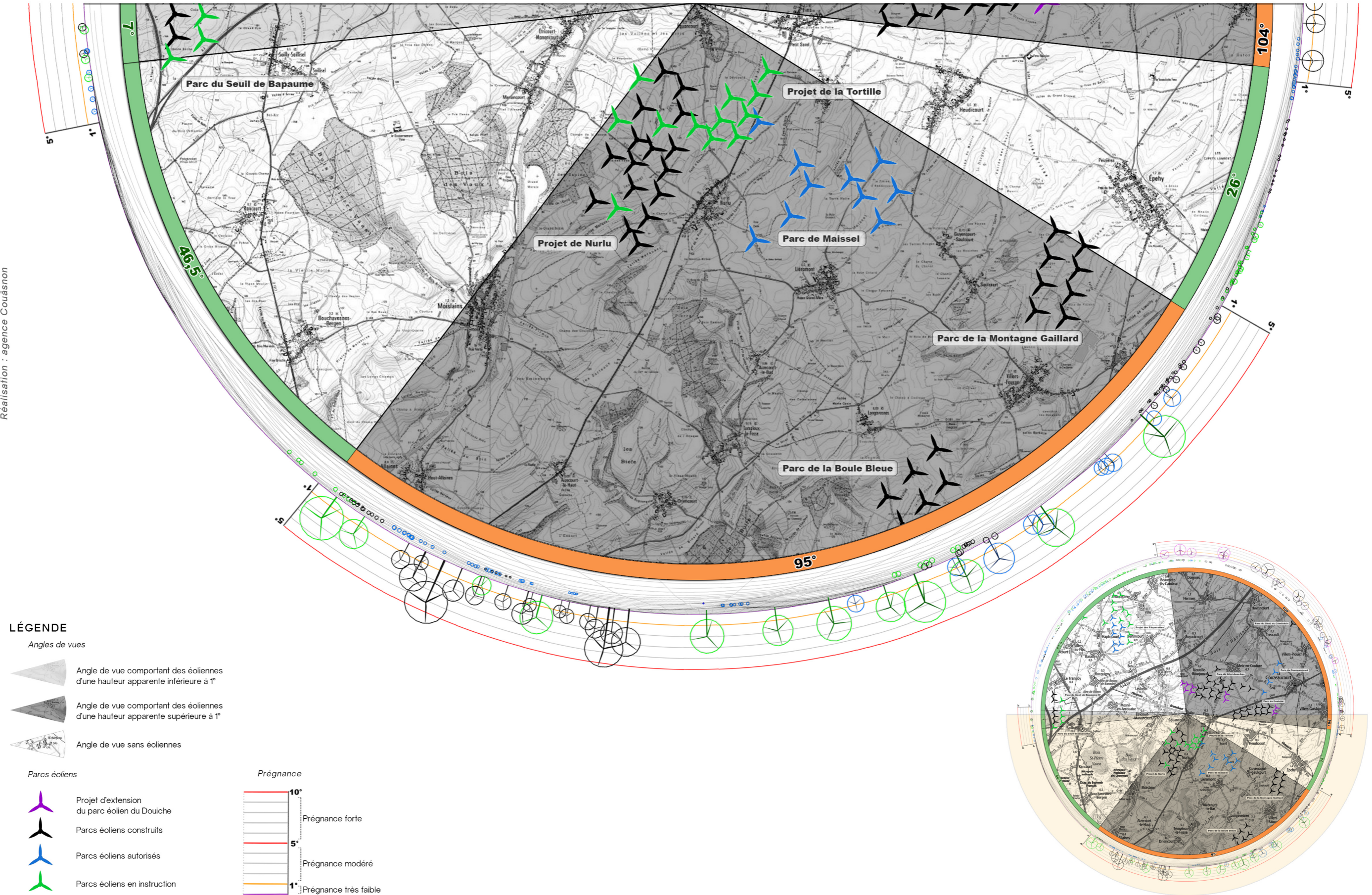
SATURATION VISUELLE

850

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCHE - VOILET PAYSAGER

SCHÉMA DE SATURATION VISUELLE - ÉQUANCOURT ( SUD )

Réalisation : agence Couásnon



## 2.5. BOURG D'HEUDICOURT

Le bourg d'Heudicourt se situe entre les bourgs de Fins et Épehy.

A l'état initial on peut observer que 4 critères sur 5 sont déjà qualifiés comme «Atteint». Les deux premiers critères dépassent le seuil fixé de 84,5° pour le premier et de 64° pour le deuxième, témoignant d'une saturation visuelle du territoire dès l'état initial. Les critères 3 et 4 traduisent un manque de respiration visuelle sur le territoire d'étude. Le critère 5 n'est pas atteint, il mesure la densité en éoliennes sur les angles occupés.

L'implantation du projet d'extension du parc éolien du Douche dans le prolongement des éoliennes existantes (surtout au sud de Neuville-Bourjonval) réduit l'angle de respiration maximum de 74° à 66°.

L'indice de densité sur les horizons occupés évolue peu et marque une légère densification du nombre d'éoliennes sur les angles déjà occupés par les parcs éoliens Inter-deux-bos et du Douche. Ce critère reste toutefois non atteint.

On observe que le pourcentage d'évolution entre l'état initial et l'état projeté est très faible (de l'ordre de 3%). Aucun critère de saturation supplémentaire n'est modifié par l'ajout du parc éolien du Douche.

## Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg d'Heudicourt

### Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °

	État initial (en °)	Seuil d'alerte	État projeté (en °)	Évolution (en %)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	201,5	Atteint	212,5	3%	Atteint

### Critère 2 : Prégnance visuelle du motif éolien

Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120° dans l'aire de 10 km

	État initial	Seuil d'alerte	État projeté	Évolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	184	Atteint	195	3%	Atteint

### Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration

Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

	État initial (en °)	Seuil d'alerte	État projeté (en °)	Évolution (en %)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	74	Atteint	66	-2%	Atteint

### Critère 4 : Répartition des espaces de respiration

Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)

Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

	État initial	Seuil d'alerte	État projeté	Évolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	1	Atteint	1	0	Atteint

### Critère 5 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angles d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,5 dans l'aire de 10 km

	État initial	Seuil d'alerte	État projeté	Évolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	0,48	Non atteint	0,50	3%	Non atteint